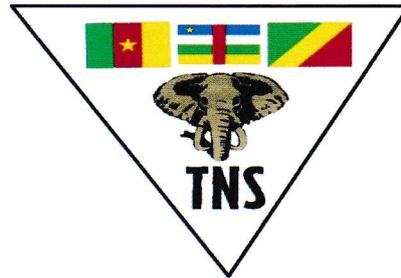


TRI-NATIONAL DE LA SANGHA



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Trinational de la Sangha
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial
en 2012

APPEL A CANDIDATURES POUR LA FONCTION DE MEMBRE DU COMITE SCIENTIFIQUE TRI-NATIONAL (CST)

1. Contexte

Le Tri-national de la Sangha (TNS) est un complexe transfrontalier de conservation des ressources naturelles en Afrique centrale. D'une superficie de 4.4 millions d'hectares, il regroupe trois aires protégées réparties sur trois Etats : le parc national de Lobéké au Cameroun, le parc national de Nouabalé Ndoki en République du Congo et les aires protégées de Dzanga Sangha en République centrafricaine.

Institué en 2000 après le Sommet de Yaoundé et concrétisé par un accord de coopération, le TNS est la première initiative de coopération régionale dans le bassin du Congo en matière de gestion des aires protégées transfrontalières. Il matérialise l'engagement politique des Chefs d'Etat pour la conservation et la gestion durable des forêts.

Le TNS abrite l'une des plus grandes superficies de forêt tropicale de basse altitude en Afrique avec une des plus faibles empreintes humaines. Il est doté d'habitats divers et connectés avec un réseau hydrographique et des clairières. Classé patrimoine mondial par l'UNESCO depuis juillet 2012, le TNS regorge d'une très abondante flore variée et diversifiée, parfois constituée d'espèces médicinales endémiques peu et/ou mal connues et dont dépendent les populations vivant dans ce paysage. Il abrite une grande population faunique variée dont des grands mammifères (éléphants, buffles et primates (gorilles, chimpanzés, ...)).

Conscient de cette biodiversité végétale et faunique, les trois Etats parties ont fait de la recherche un axe majeur de la coopération en matière de gestion concertée du TNS. La recherche dans le TNS doit participer entre autres à : améliorer les connaissances sur les ressources, les valeurs naturelles, sociales et culturelles du TNS, ainsi qu'à mieux cerner les menaces ou les risques auxquelles le TNS est exposé, en vue de mieux cibler les actions de protection, de valorisation et de promotion desdites ressources. Sur le plan institutionnel, l'accord de coopération a prévu la création d'un comité scientifique tri-national (CST) ayant pour missions de : (i) maintenir une vision d'ensemble de la recherche dans le paysage ; (ii) promouvoir la recherche appliquée pour l'aide à la décision ; (iii) faciliter la diffusion et la valorisation des résultats de recherche. Un protocole d'accord définissant l'organisation et le fonctionnement du CST a été signé en octobre 2019 par les trois Etats. Ce protocole prévoit la désignation de cinq membres du CST dont trois ressortissants des trois Etats parties. Les

membres du CST se réunissent de façon physique ou virtuelle au moins une fois par an. Les activités du CST sont financées par les contributions des Etats parties et les appuis des donateurs.

L'appel à candidatures s'adresse à des chercheurs confirmés intéressés à développer, coordonner et animer les programmes de recherche dans le TNS.

2. Profil des candidats recherchés

- Titulaire d'un PhD dans l'un des domaines suivants : biologie, sociologie, économie, environnement et disciplines assimilées.
- Justifier d'au moins 10 années d'expérience dans la recherche avec des résultats à forts impacts en matière de publications scientifiques, de conception et de gestion de programmes de recherche et communication (notes politiques, colloques, ...).
- Justifier d'au moins une expérience de travail dans les pays du bassin du Congo et particulièrement dans un des Etats parties du TNS.
- Une expérience dans un programme ou un institut de recherche régional ou multi-pays est vivement souhaitée.
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en langue française et une bonne utilisation pratique de la langue anglaise.

3. Présentation du dossier de candidature

Toute personne souhaitant faire acte de candidature doit soumettre les dossiers ci-dessous indiqués :

- Une lettre de présentation de la personne soumettant le dossier, rédigée en français, de trois à cinq pages, et faisant la démonstration que la candidature répond bien aux critères d'évaluation ;
- Trois à cinq lettres d'appui. Les lettres d'appui doivent être rédigées en français ou en anglais ;
- Un curriculum vitae rédigé en français et en anglais et couvrant l'ensemble de la carrière.

4. Critère d'évaluation

- 50 % : Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux dans l'un des domaines du développement durable notamment la biodiversité, les sciences sociales et les changements climatiques.
- 30 % : Retombées dans le milieu de la recherche et/ou de l'enseignement, et/ou contributions au bien-être de la société.
- 20 % : Rayonnement et reconnaissance aux niveaux régional, national ou international.

5. Soumission du dossier

Les dossiers de candidatures doivent être soumis au plus tard le 3.0 SEPT 2020 /...../...../2020 en version électronique aux adresses ci-dessous indiquées :

victoireheth@gmail.com

secretariatftns@fondationtns.org